

# Manifestation Unitaire contre la **Réforme de l'Assurance Chômage** **Samedi 17 Avril, 15h - Place Sébastopol**

Alors que la crise sanitaire fragilise les plus précaires et pauvres d'entre nous,  
alors qu'il est de plus en plus difficile de trouver du travail,  
alors que la crise économique va nous plonger dans des inégalités de plus en plus fortes  
et malgré le désormais célèbre « quoi qu'il en coûte »,  
le gouvernement, indifférent aux revendications des plus pauvres et précaires  
fait finalement passer par décret sa réforme de l'assurance chômage le 1er juillet 2021.

**Comment ?** En changeant les conditions d'accès à l'indemnisation et en changeant le mode de calcul des indemnités.

**Conséquences ?** Selon l'Unedic, dès la première année c'est 1,15 millions de personnes qui devraient voir leurs indemnités baisser, parfois jusqu'à 43% pour ceux et celles qui alternent périodes travaillées et périodes chômées. Une fois encore, on s'attaque aux droits des plus fragiles d'entre nous.

## **Pourtant :**

Nous sommes de plus en plus nombreux.ses à ne plus être en mesure de nous nourrir correctement.

Nous sommes de plus en plus nombreux.ses à faire la queue devant les banques alimentaires.

Nous sommes de plus en plus nombreux.ses à souffrir de la pauvreté.

## **L'assurance chômage, c'est l'affaire de tou.te.s.**

Pôle emploi, c'est bien connu, est une machine infernale, qui passe son temps à contrôler et à cliquer (pouvant désormais accéder aux comptes en banque). Mauvais traitement des dossiers, demandes de remboursement de trop perçu... Le tout pour pousser **les demandeurs et demandeuses d'emplois**, déjà dans la misère, à accepter des boulots sous-payés...

**Les intermittents.e.s du spectacle** sont également concerné.e.s. Si la réforme ne touche pas les annexes 8 et 10... pour l'instant, la suppression des cotisations chômage (remplacées par un impôt : la CSG) et les nouveaux modes de calcul auront des conséquences directes sur leurs revenus très prochainement (sans compter que la plupart ne peuvent pas travailler).

**Les salarié.e.s** sont concerné.e.s : personne aujourd'hui n'est à l'abri de perdre son travail. Et d'être soumis.e à une baisse drastique de ses indemnités en cas de licenciement. La peur de se retrouver au chômage entraîne aussi des dégradations des conditions de travail. C'est maintenant qu'il faut réagir !

Pour les étudiant.e.s à côté des facs ou écoles à moitié fermées, il est encore plus difficile de trouver des jobs alimentaires suite à la crise et le statut étudiant ne permet toujours pas de percevoir de chômage. Aucune allocation n'est prévue pour les moins de 25 ans, nous exigeons a minima un RSA pour tous dès 18 ans.

Cette réforme n'est qu'une partie d'un même projet visant à appauvrir la population au profit des plus riches.

## **Ne laissons pas la place à la résignation. Ne restons pas isolé.e.s.**

Il est possible de construire ensemble un rapport de force.

Pour lutter contre cette réforme, retrouvons-nous **samedi 17 avril à 15h, Place Sébastopol** pour une première manifestation unitaire et faire grandir ensemble la mobilisation en cours.

**Salarié.e.s, Chômeur.se.s, Précaires, Intermittent.e.s avec ou sans papier : SOLIDARITE !**

*Premier signataires : SFA- CGT / Coordination des Interluttant.e.s 59-62 / UL CGT Lille*

*Solidaires Nord / Front uni des Quartiers populaire / Comité des Sans Papiers / CNT*



COORDINATION DES  
INTERLUTTANTS 59-62



# LA REFORME DE L'ASSURANCE

## CHOMAGE

POUR  
LES NULS

### Ce qui pourrait changer

#### Changement des conditions d'accès à l'indemnisation

##### **AVANT**

Avoir  
**travaillé**  
**4 mois** au  
cours des  
**28 derniers**  
**mois**

##### **APRES**

Avoir  
**travaillé**  
**6 mois** au  
cours des  
**24 derniers**  
**mois**

#### Changement du mode de calcul de l'indemnisation

##### **AVANT**

Calculé sur le  
salaire des  
jours travaillés

jours  
travaillés

##### **APRES**

Calculé en  
fonction du  
revenu mensuel

jours  
travaillés  
+  
jours chômés

#### CA VEUT DIRE QUOI?

**840 000**  
Nouveaux entrants  
toucheraient une allocation  
plus faible

la **Baisse** de l'indemnisation  
serait de **24%**

Une personne qui aurait  
travaillé 6 mois au SMIC  
(1230€net par mois)

##### **AVANT**

Pole emploi lui  
aurait versé  
975€/mois

##### **APRES**

Pole emploi lui  
versera 659€/mois

Fb:quartzoccupe